

**Province de Québec  
Municipalité du Canton Ham-Nord**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 1<sup>er</sup> novembre 2010, à la salle du Conseil, située au 474, rue Principale à Ham-Nord, à 20 heures**

**Sont présents :** le maire, François Marcotte  
et les conseillers :

Rémi Beuchesne	Benoît Couture
Gilles Gauvreau	Dominic Lapointe
Steve Leblanc	Rudy Nolette

Les membres présents forment le quorum.

**2010-11-171 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Gilles Gauvreau, appuyé par Steve Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté, que l'ordre du jour suivant soit accepté, en laissant l'item "divers" ouvert, madame Aline Lemieux, directrice générale et secrétaire-trésorière, faisant fonction de secrétaire :

1. Ouverture de la séance: prière
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée
4. Présentation des comptes
5. Développement rue Nolette:
  - a. Contrat d'échange de terrain entre Jean-Paul Vézina et la Municipalité
  - b. Contrat de vente d'une partie de terrain au Foyer Sts-Anges
6. Demande d'appui de Videotron à la municipalité pour une tour de télécommunications
7. Demande d'appui de Videotron à la CPTAQ pour l'installation d'une tour de télécommunications
8. Renouvellement de l'entente avec Warwick
9. Renouvellement de l'entente avec Victoriaville
10. Avenant no 3 pour la route 161
11. Calvette défoncée extrémité du Rang des Chutes (chemin entre 4e et 5e rangs)
12. Revêtement du Centre communautaire et galerie
13. Demande de Notre-Dame de Ham re: Jean-Luc Lavigne
14. Avis de motion – Règlement 450 - Taxation 2011
15. Divers: \_\_\_\_\_; \_\_\_\_\_
16. Correspondance
17. Période de questions
18. Clôture de la séance

**2010-11-172 Approbation du procès-verbal du 4 octobre 2010**

Il est proposé par Rémi Beuchesne, appuyé par Gilles Gauvreau, et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté, que le procès-verbal du 4 octobre 2010 soit accepté, avec la modification suivante : ajouter à la résolution 2010-09-150, le nom du conseiller Rémi Beuchesne pour le déplacement du 28 octobre.

**2010-11-173 Comptes à payer au 1<sup>er</sup> novembre**

Auclair Drolet	2 517.11 \$
Biolab	97.98
Entreprise Gilles Pellerin	338.63
Excavation Marquis Tardif	2 096.95
FQM	64.56

JN Denis	191.89
J. U. Houle	1 928.41
Médias Transcontinental	604.00
M G Pression Inc	1 039.13
Oxygène Bois-Francis Inc	155.72
Pelletier Picard Inc	882.12
Poste Canada	119.82
Publications du Québec (Les)	98.04
Simplex location équipement	58.46
Coop Ham-Nord	533.24
Sonic propane	487.76

### **Comptes payés au 1<sup>er</sup> novembre**

Salaires, dépl. du personnel	7 283.28 \$
Salaires et déplacements des élus	2 396.60
ADMQ	242.68
Bell Mobilité	47.03
Hydro-Québec	607.32
Gesterra	3 156.79
Nolette, Rudy (remb. frais de Congrès)	337.55
Gauvreau, Gilles (remb. frais Congrès)	241.82
Leblanc, Steve (remb. frais Congrès)	232.95
Marcotte, François (remb. frais Congrès)	250.18
Beauchesne, Rémi (remb. partie frais Congrès)	147.33
Ferme Forestière du 13 <sup>e</sup> Rang	103.30
Fondation du Collège coopératif l'Horizon	400.00
Sogetel	198.80
SSQ Groupe Financier	669.74
Ministère du Revenu	2 235.79
Receveur général du Canada	954.37

Il est proposé par Benoît Couture, appuyé par Steve Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté, que les comptes ci-avant énumérés soient approuvés et ratifiés par le conseil de la Municipalité du Canton de Ham-Nord.

#### **2010-11-174 Contrat d'échange de terrain entre M. Jean-Paul Vézina et la Municipalité**

Il est proposé par Dominic Lapointe, appuyé par Gilles Gauvreau et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté, d'échanger une partie de terrain du 521 Principale appartenant à M. Jean-Guy Vézina contre une partie de terrain de la rue Nolette appartenant à la Municipalité, tel que décrit aux plans minutes 06272 du 13 septembre 2010 et d'autoriser le maire et la directrice générale / secrétaire-trésorière à signer ledit contrat.

#### **2010-11-175 Contrat de vente de terrain au Foyer Saints-Anges inc.**

Il est proposé par Dominic Lapointe, appuyé par Gilles Gauvreau et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté, de vendre 82.9 m<sup>2</sup> de terrain à 0.12\$/pi<sup>2</sup> sur la rue Nolette au Foyer Saints-Anges inc. et d'autoriser le maire et la directrice générale / secrétaire-trésorière à signer ledit contrat.

#### **2010-11-176 Autorisation d'un système d'antennes de radiocommunication et de radiodiffusion de Vidéotron Ltée situé sur le terrain de la compagnie 9109-8103 Québec inc. (lot P18-A du rang 3 du Canton de Ham)**

**Considérant que** Vidéotron Ltée projette l'installation de systèmes d'antennes de radiocommunication et de radiodiffusion sur le territoire de la Municipalité du Canton de Ham-Nord;

**Considérant que** la Municipalité a pris connaissance du projet d'implantation d'un système d'antennes de radiocommunication et de radiodiffusion, le tout, tel que décrit aux plans figurant à l'annexe « A » de la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

**Considérant que** dans le cadre de cette procédure, un avis favorable relatif à l'emplacement proposé pour l'installation de systèmes d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion sur le territoire municipal est requis;

**Considérant que** la procédure de CPC-2-0-03 d'Industrie Canada s'applique à l'installation de systèmes d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion, laquelle procédure découle de l'application de la *Loi sur la radiocommunication*;

**Considérant que** le site visé constitue le site de moindre impact compte tenu des impératifs d'ordre technique avec lesquels doit également composer le promoteur;

**Il est proposé** par Gilles Gauvreau, appuyé par Benoit Couture et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**Que** la Municipalité du Canton de Ham-Nord est favorable au projet d'implantation d'un système d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion, soumis par Vidéotron Ltée, et décrit aux plans figurant à l'annexe « A » de la présente résolution pour en faire partie intégrante,

**Qu'**une copie de la présente résolution soit acheminée à Vidéotron Ltée, à l'attention de Chantal Desjardins.

**2010-11-177 Appui à la demande de Vidéotron à la CPTAQ pour l'installation d'une tour de transmission de type haubanée de 90 mètres**

**Considérant que** Vidéotron Ltée doit s'adresser à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour l'implantation d'une tour de télécommunications de type haubanée de 90 mètres et d'un poste d'équipements à la base de la tour sur le lot P18-A du rang 3 du Canton de Ham, propriété de la compagnie 9109-8103 Québec inc ;

**Considérant qu'**une entente a été conclue entre Vidéotron Ltée et la compagnie 9109-8103 Québec inc, par son président, M. Denis Darveau, pour l'implantation de ladite tour sur le lot P18-A du rang 3 du Canton de Ham;

**Considérant que** le projet est conforme à la réglementation municipale ;

**Considérant que** le projet s'inscrit dans les objectifs de la loi sur les télécommunications en favorisant le développement des télécommunications au Canada, en permettant l'accès aux Canadiens dans toutes les régions à des services de télécommunication sûrs, abordables et de qualité et en permettant d'accroître l'efficacité et la compétitivité des télécommunications canadiennes ;

**Considérant que** le projet d'implantation de la tour est conforme au Code de sécurité 6 de Santé Canada;

**Considérant que** le potentiel agricole du lot est de 5-6 ;

**Considérant que** la superficie visée pour l'implantation de la tour n'est pas utilisée à des fins acéricoles ;

**Considérant que** le site choisi pour l'implantation de la tour est celui de moindres impacts sur les activités agricoles ;

**Considérant que** le projet d'implantation d'une tour de télécommunications n'altérera pas l'homogénéité de la communauté agricole ;

**Considérant que** le projet n'est pas de nature à empêcher la consolidation des exploitations agricoles actuelles et futures ;

**Considérant qu'**il n'y a pas, ailleurs sur le territoire et hors de la zone agricole, d'espace approprié disponible pour l'implantation de la tour afin d'assurer la continuité et le fonctionnement adéquat du réseau de télécommunications ;

**Considérant qu'**une tour de télécommunications n'est pas considérée immeuble protégé au sens du RCI de la MRC d'Arthabaska ;

**Considérant que** pour transmettre le formulaire du demandeur à la CPTAQ, nous devons lui joindre une résolution d'appui;

**En conséquence**, il est proposé par Rémi Beauchesne, appuyé par Gilles Gauvreau et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté, que ce Conseil appuie la demande de Videotron Ltée à la CPTAQ.

**2010-11-178 Renouvellement de l'entente intermunicipale relative aux loisirs et à la culture avec la Ville de Warwick**

Il est proposé par Steve Leblanc, appuyé par Benoit Couture et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté, de renouveler l'entente loisirs avec la Ville de Warwick pour l'année 2011 et d'autoriser le maire et la directrice générale / secrétaire-trésorière à signer ledit document.

**2010-11-179 Renouvellement de l'entente intermunicipale relative aux loisirs et à la culture avec la Ville de Victoriaville**

Il est proposé par Gilles Gauvreau, appuyé par Steve Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté, de renouveler l'entente loisirs avec la Ville de Victoriaville pour l'année 2011 et d'autoriser le maire et la directrice générale / secrétaire-trésorière à signer ledit document.

**2010-11-180 Avenant no 3 au contrat de déneigement avec le MTQ**

Il est proposé par Dominic Lapointe, appuyé par Benoit Couture et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté, d'accepter l'avenant no 3 au contrat de déneigement avec le Ministère des Transports du Québec et d'autoriser le maire et la directrice générale / secrétaire-trésorière à signer ledit avenant.

**2010-11-181 Réparation de la grande galerie du Centre communautaire**

Il est proposé par Steve Leblanc, appuyé par Gilles Gauvreau et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté, de refaire la grande galerie du Centre communautaire par Construction Berpier pour une somme estimée à 1800 \$.

**2010-11-182 Avis de motion – Règlement numéro 450 fixant les taxes et tarifs 2010 ainsi que les conditions de perception**

Le conseiller Rémi Beauchesne donne avis de motion qu'à une séance subséquente à être tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 445 du Code municipal, sera présenté pour adoption le règlement 450 fixant les taxes et tarifs 2010 ainsi que les conditions de perception.

La séance est ajournée au 8 novembre à 20 h.

**Province de Québec  
Municipalité du Canton Ham-Nord**

**Procès-verbal de la séance ordinaire ajournée du Conseil municipal tenue le lundi, 8 novembre 2010, à la salle du Conseil, située au 474, rue Principale à Ham-Nord, à 20h**

**Sont présents :** le maire, François Marcotte

et les conseillers :

Rémi Beauchesne      Benoît Couture  
Gilles Gauvreau      Steve Leblanc

**Sont absents :** les conseillers Dominic Lapointe et Rudy Nolette

Les membres présents forment le quorum.

**2010-11-183    Adoption des règlements constituant la refonte des règlements d'urbanisme**

**Considérant qu'**une copie des présents règlements a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

**Considérant que,** conformément à l'article 33 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la municipalité a adopté son Plan d'urbanisme en 1990;

**Considérant que,** selon les dispositions relatives à l'article 110.3.1 de la L.A.U., le conseil de la municipalité peut, à compter de la date du cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur du premier plan d'urbanisme, réviser le plan en suivant, compte tenu des adaptations nécessaires, le processus prévu aux articles 109.1 à 109.8, 109.9 et 110 à 110.3;

**Considérant l'**adoption des projets de règlements modifiant les règlements d'urbanisme, le 13 septembre 2010;

**Considérant** la tenue de l'assemblée publique de consultation, le 7 octobre 2010;

**Considérant que** les réunions nécessaires ont été tenues;

**Il est proposé** par Rémi Beauchesne, appuyé par Benoit Couture et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté, d'adopter les règlements constituant la refonte des règlements d'urbanisme, portant les numéros

- 443      Plan d'urbanisme, avec modifications
- 444      Règlement de zonage, avec modifications
- 445      Règlement de lotissement, sans modification
- 446      Règlement de construction, sans modification
- 447      Règlement de permis et certificats, sans modification
- 448      Règlement sur la tarification, sans modification.

**2010-11-184    Rapport du maire pour l'année financière 2010**

La directrice générale / secrétaire-trésorière fait lecture et le maire dépose son rapport financier pour l'année 2010.

**2010-11-185    Ponceau Chemin entre le 4<sup>e</sup> et le 5<sup>e</sup> rang (extrémité des Chutes)**

Il est proposé par Gilles Gauvreau, appuyé par Benoît Couture et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté, de remplacer un ponceau à l'extrémité du rang des Chutes, soit sur le chemin entre les cadastres du 4<sup>e</sup> et du 5<sup>e</sup> rangs et de partager les coûts avec la Municipalité de St-Adrien et les clubs de motoneiges, si possible dans ce dernier cas.

**2010-11-186 Demande de soumissions pour le financement d'un solde de 74 500 \$ (Règlement 400 pour le garage municipal)**

Il est proposé par Gilles Gauvreau, appuyé par Steve Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté, de demander des soumissions à trois institutions financières pour financer le solde de l'emprunt (Règlement 400) pour le garage municipal, soit une somme de 74 500 \$ sur une période de 5 ans, le prêt se terminant en 2014.

**2010-11-187 Entente avec Mme Lise Morin – Travaux pour la prise d'eau sur le chemin du 5<sup>e</sup> rang (par le rang des Chutes)**

Il est proposé par Gilles Gauvreau, appuyé par Steve Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté, d'autoriser le maire et la directrice-générale à signer une entente entre la Municipalité et Mme Lise Morin quant à l'utilisation de son terrain du Chemin du 5<sup>e</sup> rang par la Municipalité d'ici au 15 juin 2011 et de lui rembourser la facture de 1 125 \$.

**À cette assemblée, il a été fait mention :**

1. De présenter une réclamation à la MMQ pour la partie du revêtement du Centre communautaire à remplacer à cause des vents du 15 octobre 2010;
2. De solidifier le bord de la 4<sup>e</sup> avenue (suite des inondations);
3. D'envoyer des photos du parc de l'école primaire à la Commission scolaire pour avoir des informations sur l'excédent d'eau et les travaux effectués.

Le maire lève l'assemblée à 21 h.

---

François Marcotte, maire

---

Aline Lemieux, directrice générale  
et secrétaire-trésorière